

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2184

présenté par
M. Portier

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	1	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, il est proposé de mettre fin aux interventions des associations d'extrême gauche dans les collèges et les lycées.

Ces associations n'ont pas leur place dans les établissements scolaires. Le principe de neutralité doit prévaloir à l'école. A plusieurs reprises ces derniers mois des associations d'extrême gauche sont intervenues et il convient de dénoncer ces pratiques.

C'est le cas de l'association OUTrans qui est intervenue en mai 2023 devant des élèves de 4ème de l'école Alsacienne. Cette association réfute la science la plus élémentaire en refusant de croire qu'il n'y ait que deux sexes biologiques. OUTrans poursuit également en justice un gynécologue qui a refusé de consulter une femme transgenre (un homme biologique donc) car ce dernier se déclarait incompétent pour l'osculer.

L'association Lallab est intervenue en janvier dernier dans une classe de 4ème d'un collège parisien. Cette association qui se veut féministe, défend le port de voile, rejetant ainsi la loi de 2004 sur la laïcité, qui interdit le port de signes ostentatoires et religieux au sein des établissements scolaires. L'intervention de cette association au sein des établissements scolaire est d'autant plus douteuse lorsque celle-ci soutient ouvertement d'autres associations communautaires comme le CCIF récemment dissoutes et qui fut pointé du doigt dans la mort de Samuel Paty. Ces associations radicales et extrémistes comme Lallab qui appartiennent à des réseaux influencés et pilotés les frères musulmans, n'ont pas leur place dans les écoles françaises.

Dernier exemple, le planning familial qui intervient régulièrement dans les établissements mais qui défend une idéologie néfaste. Le Planning de Grenoble a pris fait et cause pour l'autorisation du burkini dans les piscines municipales : «la question du maillot de bain et la polémique médiatique montrent bien la double oppression que subissent les femmes musulmanes du fait d'islamophobie et du contrôle patriarcal sur les corps». Le mouvement avait déjà fait parler de lui en diffusant dans ses centres d'accueil et sur les réseaux sociaux des affiches mettant en scène des couples transgenres surmontés de cette légende : « Au Planning, on sait que des hommes aussi peuvent être enceints ».

L'amendement prévoit donc de prélever en AE et CP sur les crédits hors titre 2 de l'action 8 « Logistique informatique et immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à hauteur de 1 € et d'abonder du même montant l'action "Enseignement élémentaire" au sein du programme "Enseignement scolaire public du premier degré"